

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAHONTAN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	12

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SARRREMIA Carine, TISSIER Fabienne, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, URRUTIBEHETY Baptiste, DARDERES Paul

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

09042025-9 : création d'un emploi non-permanent d'agent d'entretien polyvalent

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet pour assurer à l'école les missions de service à la cantine, plonge, surveillance des enfants, entretien des locaux communaux et remplacements ponctuels de ses collègues notamment la distribution des plateaux repas.

L'emploi serait créé pour la période du 5 mai 2025 au 4 juillet 2025.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 21 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice majoré 370

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- | | |
|-----------------|--|
| DÉCIDE | - la création à compter du 5 mai 2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent d'entretien polyvalent représentant 21 h de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice majoré 370 |
| AUTORISE | le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe, |
| ADOpte | l'ensemble des propositions du Maire |
| PRÉCISE | que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice. |

Pour copie conforme

Fait et affiché à LAHONTAN, le 9 avril 2025

Le Maire

Patrice LALANNE